

## Acte pour naturaliser Anson Greene Phelps Dodge.

**C**ONSIDERANT que Anson Greene Phelps Dodge, rési-  
dant à Keswick, dans le township de Gwillembury nord,  
dans le comté d'York, province d'Ontario, Puissance du  
Canada, marchand de bois, a, par sa pétition, représenté qu'il  
5 désire s'établir permanemment dans la dite Puissance, et  
que, dans le but d'être relevé des incapacités légales aux-  
quelles il est assujéti, il a demandé d'être naturalisé sujet de  
Sa Très-Gracieuse Majesté; et considérant qu'il est expédient  
d'acquiescer à sa demande; A ces causes, Sa Majesté par et  
10 de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des  
Communes du Canada, décrète ce qui suit:

1. Le dit Anson Greene Phelps Dodge sera réputé et  
déclaré avoir obtenu tous les droits, capacités et privilèges  
d'un sujet britannique de naissance dans la Puissance du  
20 Canada, et les avoir, posséder et exercer dans les limites de  
la Puissance, à compter de la passation du présent acte;  
pourvu toujours que le dit Anson Greene Phelps Dodge  
prête et souscrive, dans les trois mois de la passation du  
présent acte, le serment d'allégeance à Sa Majesté, ses héri-  
25 tiers et successeurs, pardevant le juge du comté d'York, qui  
est par le présent autorisé à l'administrer; et le serment  
ainsi prêté et souscrit sera transmis par tel juge au Secré-  
taire d'Etat du Canada, pour être par lui déposé parmi les  
archives de son bureau.